



Radio France

Pourquoi il ne faut pas signer !

La direction de Radio France, après ce qui a été présenté comme une « ultime séance de négociation » lundi 28 février, propose un nouvel accord qui sera soumis à signature le vendredi 18 mars après avis d'un nouveau CCE extraordinaire le 16 mars.

▪ **L'accord n'est pas plus acceptable aujourd'hui que le 8 février dernier**

- Malgré les relèvements d'indices concédés par la direction, le système salarial proposé pour les journalistes reste moins avantageux pour tous ceux qui sont dans le premier tiers de leur carrière et pour les futurs journalistes. Il supprime toujours les automatismes d'ancienneté qui seuls peuvent garantir une progression égale pour tous en début de carrière.

- La commission proposée par la direction pour remplacer la commission paritaire reste une commission de rattrapage qui ne permet pas aux élus de défendre tous les ans les salarié-es. Elle n'acte pas une liste de propositions. Elle n'est plus compétente en matière de discipline.

- Il est toujours possible pour les journalistes de rester indéfiniment dans les deux premières fonctions de la grille (rédacteur reporter, journaliste spécialisé). La direction a concédé un examen en commission de suivi à 6 et 11 ans d'ancienneté pour ces fonctions mais ça n'engage à rien.

Les quelques reculs de la direction ne changent rien à l'appréciation de la Cgt sur ce projet d'accord. Pas plus que la possibilité d'épargner 3 jours de plus sur le CET, ou la promesse d'une négociation sur les astreintes. Les journalistes signataires de la pétition pour la réouverture des négociations et la Cgt n'en étaient pas demandeurs.

Le nouveau texte proposé par la direction ne répond toujours pas à la demande des signataires de la pétition. Il est toujours en recul par rapport à l'avenant journalistes sur la question des salaires et du paritarisme.

■ Que se passe-t-il si aucun syndicat ne signe ?

On le sait désormais : s'il n'y a pas d'accord, la direction appliquera unilatéralement le texte refusé...

Sauf pour les salaires, où l'absence d'accord la contraint à maintenir le système actuel pour les journalistes, avec ses automatismes (si elle veut le faire tomber, la direction doit dénoncer l'accord d'entreprise de 2006, ce qui suppose un préavis de trois mois et un an de négociation).

Sauf les quelques améliorations que contient le projet d'accord (notamment le palier de 30 ans pour la prime d'ancienneté, la prime de petit matin pour toute matinale effectuée ou le mois supplémentaire d'indemnité retraite pour un départ au-delà de 40 ans d'ancienneté). Mais la « perte » de ces quelques « carottes » ne peut être mise en balance avec les reculs que comporterait l'accord par rapport à l'avenant journalistes.

Les mesures unilatérales sont inacceptables mais l'accord ne vaut pas mieux !

■ Ce n'est pas fini !

Contrairement à ce que voudrait faire croire la direction, la bataille n'est pas terminée car elle concerne l'ensemble des salariés de Radio France. Ce que la direction essaye d'imposer aux journalistes, unilatéralement ou dans un accord, elle veut l'imposer aussi aux autres salariés pour lesquels la négociation doit se poursuivre jusqu'en octobre 2012. **La fin des automatismes des systèmes salariaux, la fin des paritaires, cela nous concerne tous !** Si nous l'acceptons pour les journalistes, il sera beaucoup plus difficile de le refuser pour les autres salariés. Si nous le refusons tous ensemble, nous serons plus forts pour nous battre contre la direction.

Il est encore tout à fait possible de contraindre la direction à une véritable négociation sur les points de blocage. Tant qu'elle n'a pas promulgué ses mesures unilatérales, il lui est même encore tout à fait possible de proroger l'avenant journalistes, comme l'ont redemandé les élus du CCE et comme l'a fait France Télévisions.